

An aerial photograph of a rural landscape at dawn or dusk. In the foreground, a blue tractor is pulling a red implement through a dark, tilled field, kicking up a cloud of dust. The middle ground shows a cluster of farm buildings and trees, with a misty or foggy atmosphere. The background features rolling green hills under a soft, golden light.

VIOLLEAU[®]

AKIOLIS

Engrais organique

- N40

Engrais organique

- N40

Redonnons à la terre ce qu'elle nous a offert

Les engrais organiques Violleau participent à la vie microbienne du sol, tout en apportant des éléments de nutrition azotée aux cultures. Elaborés avec des matières premières sélectionnées pour l'efficacité de leur cinétique de minéralisation, nos engrais organiques permettent des apports d'azote organique ciblés en fonction des besoins des cultures et du sol.

MATIÈRES PREMIÈRES

- ✓ Fientes de poules déshydratées



CONDITIONNEMENT

- ✓ Big bag 500 kg
- ✓ Vrac
- ✓ Sac 25 kg

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- ✓ Fertilisant : Type 2
- ✓ Calibre bouchons : 4,5 mm
- ✓ Densité produit : 0,72 (+ ou - 0,01)



Nous contribuons au financement du programme ADIVALOR pour la collecte et le recyclage des big bags.

BÉNÉFICES

- ✓ Source d'azote, phosphore et potassium
- ✓ Libération progressive de l'azote
- ✓ Apport de matière organique



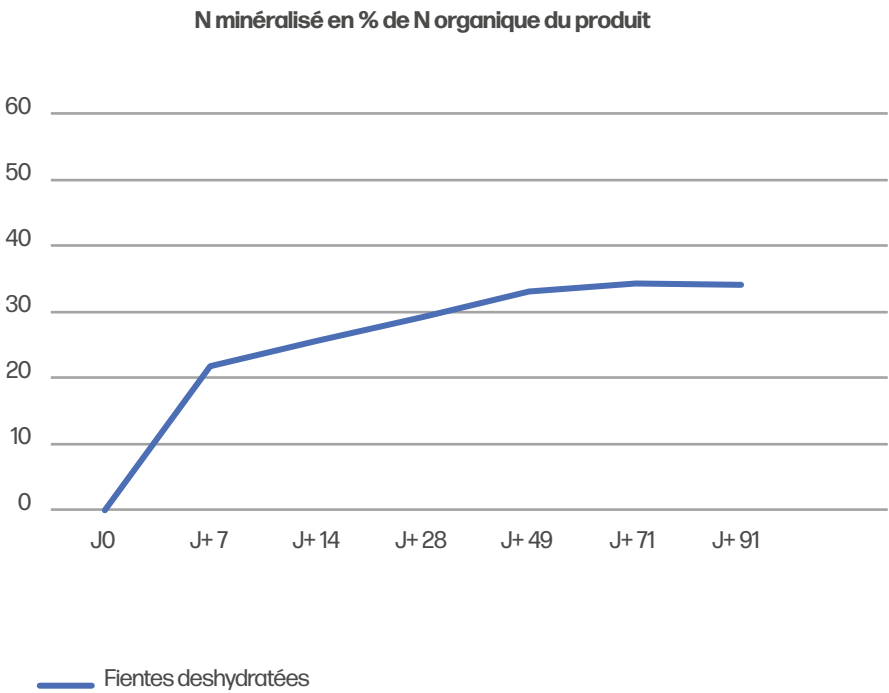
ÉLÉMENTS

(% sur produit brut)

Engrais organique - N40			
Azote (N) total	4 %	Oxyde de calcium (CaO)	4,5 %
dont N organique	4 %	Oxyde de magnésium (MgO)	1 %
Anhydride phosphorique (P ₂ O ₅)	3 %	Anhydride sulfurique (SO ₃)	1 %
Oxyde de potassium (K ₂ O)	3 %		
		Cuivre (Cu)	60 g/T
Matière organique	60 %	Bore (B)	20 g/T
C/N	8	Zinc (Zn)	350 g/T
		Manganèse (Mn)	300 g/T
Matière sèche	85 %		
ISMO	-		



L'AZOTE EST LIBÉRÉ AU FUR ET À MESURE DE LA MINÉRALISATION DES FIENTES POUR UNE DISPONIBILITE PROGRESSIVE.



AU BOUT DE 7 JOURS, 20% DE L'AZOTE CONTENU DANS LES FIENTES EST LIBÉRÉ

(COURBE CTIFL: AZOTE LIBÉRÉ OU IMMOBILISÉ PAR LE PRODUIT EN % DE L'AZOTE CONTENU DANS LE PRODUIT (28°C - HUMIDITÉ HCC))

ENGRAIS ORGANIQUE NPK
NF U 42-001-2
Produit utilisable en
agriculture biologique
conformément au règlement
(UE) n°2018/848

Vigne



Maraîchage



Arboriculture



Grandes cultures



Espaces verts



VIOLLEAU®
AKIOLIS

+33 5 49 80 74 01

contact@violleau.fr

Fabriqué en France. Facile à stocker et à épandre, sans odeur. L'accès aux animaux d'élevage aux pâturages est interdit. L'utilisation des récoltes comme fourrage est interdite pendant au moins 21 jours après application. Sous produits animaux de catégorie 2 et/ou 3, non destinés à la consommation humaine et animale. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. Ne pas ingérer, se laver et se sécher les mains après usage.